

# CADRE JURIDIQUE



Alliance Française  
Paris Ile-de-France

L'immigration familiale est le principal motif d'admission des étrangers en France et concerne, en 2009, près de 50 % des migrants ayant obtenu un premier titre de séjour d'une validité d'au moins un an.

## AVANT L'OBTENTION DU VISA

Afin de mieux préparer leur intégration, la législation française\* prévoit une nouvelle disposition pour les migrants familiaux.

Les candidats, de 16 à 65 ans, qui demandent à rejoindre la France, dans le cadre du regroupement familial ou du rapprochement de conjoint français, bénéficient dans leur pays de résidence :

- d'une évaluation de leur degré de connaissance de la langue française et des valeurs de la République ;
- d'une formation gratuite, si nécessaire, d'une durée maximale de deux mois avant la délivrance de leur visa, suivie d'une seconde évaluation.

La délivrance du visa est subordonnée à l'assiduité aux formations prescrites financées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), et non aux résultats obtenus lors de la seconde évaluation.

## À L'ARRIVÉE EN FRANCE

Les ressortissants étrangers ayant suivi cette formation linguistique dans leur pays d'origine peuvent bénéficier des dispositions mises en place et financées par l'OFII dans le cadre de la signature du contrat d'accueil et d'intégration :

- apprentissage de la langue française (360 heures maximum) ;
- formation civique ;
- session d'information sur la vie en France ;
- bilan de compétences professionnelles.

\*Loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile n° 2007-1631 du 20 novembre 2007, complétée par le décret n° 2008-1115 du 30 octobre 2008 et arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relatif à la préparation de l'intégration en France des étrangers souhaitant s'y installer durablement.

Créé en 1945, établissement public national des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche, le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) est reconnu en France et à l'étranger pour ses compétences en matière d'expertise, de formation et d'évaluation et pour sa réflexion dans le domaine de la coopération internationale en éducation.

Ses missions s'articulent autour de deux grands domaines d'activité : les langues (langue française, langues et mobilité, évaluation et certifications) et l'éducation (enseignement général, supérieur et professionnel ; reconnaissance des diplômes).

Dans le domaine de la langue française, le CIEP assure notamment la formation aux métiers du français pour les professionnels du domaine ainsi que la gestion pédagogique et administrative des diplômes pour étrangers non francophones (DILF, DELF et DALF) et du Test de connaissance du français (TCF).

Opérateur public de référence, il s'appuie sur un réseau d'experts et de partenaires nationaux et internationaux et sur le savoir-faire d'une équipe de 250 personnes.

[www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)

L'Alliance française, créée en 1883 représente aujourd'hui le premier réseau culturel mondial, avec 1 040 implantations dans 136 pays sur les 5 continents.

À Paris, l'Alliance française Paris Ile-de-France, association reconnue d'utilité publique et établissement privé d'enseignement supérieur, accueille chaque année plus de 10 000 étudiants de 160 nationalités différentes et forme près de 2 300 enseignants du monde entier en formation initiale et continue, sur place ou à distance.

Elle a bâti son action et sa réputation sur la qualité de son enseignement et de ses formations, dans un cadre et un environnement multiculturels favorisant l'échange, le respect et la convivialité.

Son équipe, composée de 105 professeurs permanents diplômés et spécialisés dans l'apprentissage du français langue étrangère, participe étroitement aux réflexions et innovations dans le domaine du FLE.

Opérateur pédagogique privilégié de la Fondation Alliance française, l'Alliance française Paris Ile-de-France met son expertise au service du réseau des Alliances françaises du monde.

[www.alliancefr.org](http://www.alliancefr.org)

# ÉLABORER UNE OFFRE DE COURS POUR LES CANDIDATS À L'IMMIGRATION FAMILIALE VERS LA FRANCE

Avec le soutien du ministère  
des Affaires étrangères et européennes  
et de l'Office français de l'immigration et de l'intégration



# UNE OFFRE DE COURS

## POUR LES CANDIDATS À L'IMMIGRATION FAMILIALE

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, tous les postes diplomatiques français, hors Union européenne, sont tenus de proposer sur place des formations linguistiques pour les candidats au regroupement familial et au rapprochement de conjoint français n'ayant pas atteint le niveau A1.1 de maîtrise de la langue lors du test au consulat.

La formation linguistique devra être adaptée au profil et aux objectifs de ce nouveau public afin de faciliter sa mobilité durable en France.

D'après le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, 34 000 personnes devraient être testées en 2009 dans leur pays d'origine et 25 % devraient avoir besoin de cette formation financée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) et l'Alliance française Paris Ile-de-France allient leur savoir-faire pour proposer aux centres de langue un accompagnement à la mise en place d'une offre de cours préparant à la mobilité durable en France.

## PROGRAMME DE LA FORMATION D'ACCOMPAGNEMENT

La formation, adaptée à la réalité de chaque pays, sera co-construite avec l'équipe locale. Un formateur habilité animera la formation sur place.

### PUBLICS

- Directeurs de cours, coordonnateurs, formateurs, enseignants.

### ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- d'établir un diagnostic du niveau de maîtrise de la langue ;
- de construire un module pertinent comportant 40 heures de formation ;
- de concevoir des séances pédagogiques en tenant compte de la spécificité de la didactique du français langue étrangère et du référentiel A1.1 (oral et écrit) ;
- de sélectionner les éléments linguistiques et socio-culturels pertinents en cohérence avec une démarche actionnelle ;
- d'inscrire l'approche pédagogique dans une démarche interculturelle, anthropologique et systémique ;
- de choisir des situations de communication significatives et indispensables à la réussite de l'arrivée en France.

Cette initiation en langue et culture françaises dans le pays d'origine ne permet pas d'atteindre le niveau A1.1 en 40 heures pour les débutants complets mais donne des outils pour faciliter l'arrivée et l'installation durable en France.

## CONTENU DES 5 JOURS DE FORMATION

**La migration** : processus, médiations, accompagnement

**L'apprentissage adulte de l'écrit** : publics, compétences, représentations, rapport aux savoirs

**La compréhension** : apprendre à accéder au sens

**La production** : apprendre à interagir et à produire du langage

**L'interculturel en contexte migratoire** : vers des bilinguismes tardifs assumés et réussis

**La place et le rôle du formateur** : encourager l'autonomie des apprentissages

**La conception de séances pédagogiques** : quelles priorités pour quels objectifs ?

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur les attentes formulées par les participants et les contenus sont ajustés sur cette base. L'offre est adaptée à la réalité de chaque pays et le programme des 40 h est co-construit avec l'équipe locale. La formation alterne exposés et ateliers permettant l'échange de pratiques et la formalisation d'une approche pédagogique spécifique.

## TARIFICATION ET CONTACT

Tarif de formation : 1 900 euros pour un groupe de 20 stagiaires maximum sur 5 jours, plus frais de transport et d'hébergement.

Pour toute information complémentaire, contact : [mobilitedurablenfrance@ciep.fr](mailto:mobilitedurablenfrance@ciep.fr)